



soutient l'innovation et la croissance **des PME**

Incubateurs, pépinières, technopôles

Les incubateurs, parfois également appelés pouponnières ou couveuses, ont pour mission de détecter, accueillir et accompagner les projets de création d'entreprises innovantes...

Leurs missions :

- Les **Incubateurs**, parfois également appelés **pouponnières** ou **couveuses**, ont pour mission de détecter, accueillir et accompagner les projets de création d'entreprises innovantes.
- Les **Pépinières** hébergent de jeunes entreprises, fournissent des services matériels et assurent un suivi effectif aux nouvelles entreprises ;
- Les **Technopôles** favorisent la création d'activités innovantes sur un territoire, encouragent l'animation et la mise en réseau des compétences du territoire - incluant éventuellement le pilotage d'une pépinière ou d'un incubateur ;
- les **Centres Européens d'Entreprises et d'Innovation (CEEI)** qui ont notamment pour objectif de contribuer à la création d'entreprises innovantes et au développement d'entreprises existantes par l'innovation.

Les différents types d'incubateurs

- **Les incubateurs publics** font essentiellement référence aujourd'hui aux incubateurs d'entreprises innovantes liés à la recherche publique, soutenus par le ministère de la recherche, suite à l'appel à projets de mars 1999, et à la loi sur l'innovation et la recherche de juillet 1999. Mais il faut ajouter à ceux-là les incubateurs internes des écoles ou instituts, ceux des organismes de recherche, et les incubateurs liés au développement économique régional.
- **Les incubateurs "corporate"** sont des incubateurs développés par les grands groupes industriels ou par les prestataires de service. L'objectif des groupes industriels est de favoriser l'émergence de start-ups qui vont permettre d'adapter les activités du groupe aux spécificités de la nouvelle économie, d'utiliser les nouvelles technologies, découvertes scientifiques ou autres, pour favoriser le développement "naturel" de leurs activités ou se diversifier dans des activités connexes.
- Enfin, **les incubateurs privés**, dont la logique est plus financière, sont aujourd'hui plus proches des fonds d'amorçage que des incubateurs tels que définis plus haut, proposant souvent un accompagnement des jeunes entreprises financées.

Les cibles, objectifs et moyens des structures d'accompagnement publiques sont souvent assez éloignés de ceux des acteurs privés. Le rôle des incubateurs publics notamment, se situe généralement en amont (aide au montage et à la création de la future entreprise) de celui des structures privées.